RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2017

Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DECOURT Dominique, Maire.

PRESENTS : M. DECOURT Dominique - M. GRANDMOUGIN Martial - M. CAILLE Roger - Mme MECHIN Chantal - M. CHOTARD Gérard - M. DARTENUC Laurent - M. LESAGE Julien - Mme JODEAU Danièle - - M. DUTHEIL Daniel - Mme BARATTE Annie-Claude - Mme DEMARTINIS Chantal - M. BAUMGARTEN Nicolas (arrivé à 19h15) - M. GAUTERON Richard - Mme FRIBOURG Françoise - M. FLAHAUT Jean-Marie - M. DESTOUCHES Jacky - M. TINGAUD Pascal -

ABSENTES EXCUSÉES REPRÉSENTÉES :

Mme FERCHAUD Marie-Christine a donné pouvoir à M. GRANDMOUGIN Martial
Mme DUBREUIL Nicole a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal
Mme NICOT Claudine a donné pouvoir à M. Jean-Marie FLAHAUT

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme HASCOËT Solenn
Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine
M.DESINDES Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Laurent DARTENUC

C O N V O C A T I O N du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 A 19H00

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

A – AFFAIRES GÉNÉRALES - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

1. Présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur le contrôle des comptes de la gestion de la commune de Meschers-sur-Gironde concernant les exercices 2012 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres :

A 15 voix pour, 3 voix contre (M. FLAHAUT, Mme FRIBOURG, Mme NICOT), 2 abstentions (M. TINGAUD absent lors du Conseil Municipal du 05 décembre 2017, M. DESTOUCHES),
M. FLAHAUT et Mme FRIBOURG ont refusé de signer le compte rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2017.

1- Présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Meschers sur Gironde concernant les exercices 2012 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Par lettre en date du 16 janvier 2017, le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine nous informait qu'il avait chargé un Conseiller de l'examen de la gestion de la commune de Meschers-sur-Gironde à compter de l'exercice 2012.

Le domaine de l'examen porte sur :

- la gouvernance de la commune,
- l'analyse financière et la fiabilité des comptes,
- la gestion des ressources humaines,
- la commande publique

Le contrôle de la gestion est effectué par un magistrat, conseiller rapporteur, désigné par le Président de la Chambre, secondé par un assistant.

Il présente deux caractéristiques importantes :

- un caractère contradictoire, les échanges ont lieu durant toute la procédure avec des phases bien déterminées ce qui explique sa durée,
- la confidentialité s'applique durant toute la procédure jusqu'à la communication finale au Conseil Municipal.

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L 243–5 ainsi que l'article R 241–18 ;

Vu le courrier de Monsieur le Vice-Président de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine reçu le 30 novembre 2017 ;

Vu la notification du 28 novembre 2017 par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Meschers ;

Considérant, qu'en application de l'article R 241–18 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Prendre acte de la communication et du débat relatifs, au rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Meschers-sur-Gironde arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine pour les années 2012 et suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de la commune de Meschers sur Gironde de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine et de la tenue du débat suite à cette présentation.

Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 –

1. Présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur le contrôle des comptes de la gestion de la commune de Meschers-sur-Gironde concernant les exercices 2012 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H32

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,	**Les Conseillers,**
M. DECOURT Dominique	M. GRANDMOUGIN Martial
M. CAILLE Roger	Mme MECHIN Chantal
M. CHOTARD Gérard	M. DARTENUC Laurent
M. LESAGE Julien	Mme JODEAU Danièle
	M. DUTHEIL Daniel
Mme BARATTE Annie-Claude	Mme DEMARTINIS Chantal
M. BAUMGARTEN Nicolas	

M. GAUTERON Richard

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. DESTOUCHES Jacky

M. TINGAUD Pascal